



Réponses de nos juristes à vos principales questions

Dois-je payer les primes Supra de décembre?

Oui, car même si Assura a repris les contrats, les conditions Supra demeurent jusqu'au 31.12.2012. Assura ne va pas émettre de factures pour décembre aux assurés transférés.

Dois-je résilier mon assurance de base?

Non, pas nécessairement. Les assurances maladie de base Supra et Assura ne sont pas concernées par la mise en faillite de Supra assurance complémentaire. En l'état actuel des connaissances, il n'y a pas lieu de changer de caisse maladie de base. Si la situation devait évoluer en cours d'année, rappelons que l'assurance maladie de base est obligatoire et qu'elle dépend d'une loi fédérale: tous les assurés auraient donc la possibilité d'opter pour la caisse la meilleur marché en cours d'année, sans aucun examen de santé, bien sûr.

Je vais être opérée le 3 décembre prochain. Est-ce que ma complémentaire Supra sera en mesure de prendre en charge l'ensemble des frais?

Oui, c'est Assura qui prendra en charge les frais dans le respect des conditions générales de votre complémentaire Supra. Nous vous suggérons toutefois, comme pour l'ensemble des cas d'hospitalisation, de demander à votre assureur (Supra) une confirmation écrite de prise en charge.

J'ai un traitement d'ostéopathie en cours, est-ce que la nouvelle complémentaire va payer?

Jusqu'au 31 décembre 2012, ce sont les conditions Supra qui s'appliquent. Dès le 1er janvier, ce seront les conditions générales (CG) d'Assura qui détermineront quelles prestations seront prises en charge en 2013. Si l'ostéopathie fait partie des prestations couvertes par le nouvel assureur, vous n'avez pas de soucis à vous faire pour les traitements de l'année prochaine.

Je ne suis pas en bonne santé et je dois suivre un traitement assez lourd. Je crains qu'Assura mettent des réserves dans mon nouveau contrat d'assurance. Est-ce fondé?

Non, quels que soient votre âge et votre état de santé, Assura n'est pas autorisée à ajouter de nouvelles réserves à l'assurance complémentaire qu'elle va vous proposer dans les jours qui viennent. En revanche, les autres assureurs auxquels vous pourriez vous adresser ne manqueront pas de le faire, voire carrément vous refuser.

Est-ce que mes primes Assura seront beaucoup plus élevées?

Il y aura des augmentations pour la plupart des assurés qui passeront d'un modèle de primes basées sur l'âge d'entrée à celui de l'âge réel. Mais, en l'état, il n'est pas possible de quantifier cette hausse. Assura doit présenter son projet à la FINMA à fin novembre. Les primes et les nouvelles conditions seront ensuite communiquées aux assurés d'ici au 11 décembre.

Cette liste est régulièrement mise à jour

(Etat au 23 novembre 2012)